



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	46	3	0

OBJET : 13-1 - SPORTS - PROGRAMME 2021 DE TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS - RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE FORT-CARRE ET SECURISATION DU STADE - RENOVATION SITE TENNIS JULES GREC

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

976/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie, - 1 AVR. 2021
Le
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le - 1 AVR. 2021

Par délégation du Maire
Le Directeur adjoint



Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021

Le vendredi 26 mars 2021 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19/03/2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
M. Alain BERNARD à Mme Marika ROMAN,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) EDUCATION – RESTAURATION SCOLAIRE – SPORTS – PETITE ENFANCE - JEUNESSE

La Commune compte un grand nombre d'équipements sportifs situés sur l'ensemble du territoire. Depuis plusieurs années, un plan de rénovation a été entrepris notamment sur les aires de grands jeux synthétiques qui dataient de plus de dix ans, ce qui est une durée maximale pour une surface synthétique.

Un plan pluriannuel de réhabilitation a été établi depuis 2017 afin de permettre la réalisation des travaux, sans léser le fonctionnement des associations.

Après les stades de la Fontonne, Gilbert Auvergne et Super Antibes, il convient en 2021 de réaliser la réhabilitation du stade du Fort Carré.

Les travaux envisagés sont : la mise aux normes de l'équipement sportif (l'aire de jeu afin de disposer d'un terrain respectant les normes de la Fédération Française de Football, l'éclairage) ainsi que des reprises sécuritaires et normatives (électricité, circulation des joueurs notamment).

Le coût total de l'opération s'élève à 1 750 000€ TTC en 2 phases (1 200 000€ TTC en 2021 et 550 000€ TTC en 2022).

Les partenaires financeurs habituels seront sollicités :

- la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour 200 000€ soit 13,71% ;
- le Département des Alpes-Maritimes pour 291 604€ soit 19,9957% arrondi à 20% ;
- la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis pour 291 667€ soit 20,00%,
- l'Etat, au travers de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 91 729€ soit 6,2900%.

La Commune, quant à elle, prend en charge 583 333€ du coût total de l'opération soit 39,9999% arrondi à 40 %

Outre les terrains synthétiques, la Commune souhaite également réaliser une réhabilitation du site des tennis Jules Grec. Elle sera réalisée sur 3 ans.

Cette installation sportive est composée de 8 terrains en terre battue, 8 terrains en quick (béton poreux) et un padel.

Fortement fréquenté tant par les clubs de tennis (personnes valides et personnes handicapées) que par du public non adhérent, cet équipement nécessite des travaux de réhabilitation afin de s'adapter aux demandes des sportifs.

En effet, la population touristique a des besoins qui, depuis plusieurs années, ont évolué et, en vue d'adapter les surfaces de jeu aux attentes du moment, il convient d'envisager des travaux de réfection tel que : l'augmentation du nombre de padel, changement du béton poreux en résine....

Le phasage des travaux est envisagé sur plusieurs exercices comptables afin de permettre la réalisation des travaux sans devoir fermer totalement le site, sur trois ans soit de 2021 à 2023.

Le coût total de l'opération s'élève à 900 000€ TTC en 3 phases (300 000€ TTC par an).

Les partenaires financeurs habituels seront sollicités, à savoir :

- le Département des Alpes-Maritimes pour un montant de 150 000€ soit 20,00% ;
- la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis pour un montant de 150 000€ soit 20,00%,
- l'Etat, au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour un montant de 150 000€ soit 20,00%

La Ville participera à hauteur de 300 000€ soit 40,00%,

Il convient de préciser que la Région Provence Alpes-Côte d'Azur ne finance qu'une seule opération par an, à hauteur de 200 000€ en 2021 (Fort-Carré).

Les demandes de subventions auprès des partenaires financeurs, pour ce qui concerne la réhabilitation du site des tennis Jules Grec, font l'objet d'une décision municipale, prise sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales en son alinéa 26.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de rénovation du terrain synthétique du stade du Fort Carré et de sécurisation du stade tel que défini dans la délibération, et d'autoriser le lancement des travaux ;

- **APPROUVE** le programme de rénovation du site des Tennis municipaux Jules Grec, tel que défini dans la délibération, et d'autoriser le lancement des travaux ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, pour ce qui concerne la réhabilitation et sécurisation du stade du Fort Carré, à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs suivants :

- la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- le Département des Alpes Maritimes ;
- la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis ;
- l'Etat au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et tout organisme susceptible d'attribuer une subvention sur ce projet ;

- **DIT** que les demandes de subventions portant sur la rénovation des tennis municipaux Jules Grec feront l'objet d'une décision municipale, prise sur le fondement de l'article L. 21222-22 alinéa 26 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.13-1 - SPORTS - PROGRAMME 2021 DE TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS - RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE FORT-CARRE ET SECURISATION DU STADE - RENOVATION SITE TENNIS JULES GREC

Date de transmission de l'acte : 01/04/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/04/2021

Numéro de l'acte : 742043 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20210326-742043-DE

Date de décision : 26/03/2021

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions